

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf juillet à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mil dix-neuf, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation.

Pour rappel, la commune a engagé une procédure de révision générale du PLU le 26 décembre 2017 afin de le mettre en conformité avec la législation notamment avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo, Loi Littoral et le Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine du Marais de Dol.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont les suivantes :

Orientation 1 : Renforcer le dynamisme de la vie locale et conforter les centralités, tout en protégeant les populations contre les risques notamment pour renouer avec la croissance démographique et d'attirer de jeunes ménages

Orientation 2 : Affirmer l'identité d'Hirel en valorisant les patrimoines culturels, naturels et paysagers

Orientation 3 : Soutenir les développements économiques

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune.
- DECIDE de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées et au Président de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

2- Effacement des réseaux 2019 – « Bout de la Ville » - Convention de mandat avec le SDE.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'étude détaillée portant sur l'effacement des réseaux au « Bout de la Ville ».

3- Mise en place à la rentrée scolaire 2019/2020 d'une aide aux devoirs – Tarification.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la mise en place d'un service municipal d'aide aux devoirs à la rentrée scolaire prochaine. Elle est destinée des enfants scolarisés (CP au CM2) à l'école publique « Le Long Sillon » et sera réalisée par un agent communal les lundis et jeudis de 17h à 18h pendant la période scolaire.
- FIXE à 3 € le montant unitaire de la prestation. Ce tarif inclut à la fois la garderie qui précède ou/et celle qui pourrait suivre.

4- Aménagement (sécurisation et accessibilité) du centre bourg de HIREL et Route Départementale n°155 (travaux d'aménagement – réalisation d'un plateau ralentisseur) - Approbation du produit des amendes de police.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la somme de 5 350 € allouée au titre du produit des amendes de police pour les projets d'aménagement (sécurisation et accessibilité) du centre bourg de HIREL et de la Route Départementale n°155 (création d'un plateau ralentisseur).

5- Saint-Malo Agglomération - Fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo pour le mandat 2020-2026.

Le conseil municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions :

- DECIDE de conclure un accord local et de fixer à 61 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo.

6- Saint-Malo Agglomération - Convention Offre de service RGPD / RSSI mutualisé - Délégué à la Protection des Données et Sécurité des Systèmes d'Information.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADHERE à l'offre de service RGPD/RSSI mutualisé proposée par Saint-Malo Agglomération.

7- Saint-Malo Agglomération - Approbation du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 26 mars 2019 pour les compétences RAM et Tourisme (Station Nautique).

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- ADOPTE le rapport définitif et l'évaluation des charges transférées validées par la CLECT (*Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges*) portant sur le transfert des compétences RAM et Tourisme (Station Nautique) à Saint-Malo Agglomération.

8- Convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs communs du Département relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

9- Bibliothèque municipale – Désherbage des ouvrages et périodiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le désherbage des 192 livres et 103 périodiques car trop vieux et/ou abîmés.